

L'oléiculture en France et dans les Alpes-Maritimes

29 000 OLÉICULTEURS EN FRANCE

La filière oléicole française regroupe un peu plus de 29 000 oléiculteurs répartis sur quatre régions et treize départements. Les oliveraies couvrent plus de 50 000 hectares. Environ 5 000 hectares ont été plantés récemment, c'est-à-dire il y a moins de dix ans.

En 2010-2011, la France a produit 6 056 tonnes d'huile d'olive. Elle en a importé près de 106 000 tonnes, provenant à 89 % d'Espagne et d'Italie.

Il faut savoir que la production mondiale d'huile d'olive a atteint, au cours de cette même campagne, 2,9 millions de tonnes. L'Espagne est restée, de loin, le premier producteur européen avec près de 1,4 million de tonnes. L'Italie a quant à elle totalisé 440 000 tonnes, la Grèce 300 000 tonnes et le Portugal près de 63 000 tonnes. La production d'olives de France est estimée à 1 200 tonnes en 2010-2011. Au niveau mondial, le record a été battu ces années-là, avec 2,44 millions de tonnes, soit deux fois plus qu'en 1998-1999. L'Union européenne a couvert 33 % de cette production. La Turquie, la Syrie, les Etats-Unis, le Maroc et le Pérou produisent de plus en plus d'olives.

2 000 OLÉICULTEURS RÉGULIERS DANS LES MOULINS DES ALPES-MARITIMES

Chaque année, les moulins à huile des Alpes-Maritimes triturent les olives d'environ 2 000 producteurs. Il y a quelques oléiculteurs exclusifs, des exploitants agricoles cumulant les activités et de nombreux amateurs. Ces derniers fréquentent en nombre les moulins lors des années fastes. Ainsi, lors de la campagne 1991-1992, qui a permis la production de 758 tonnes d'huile dans le département, les différents établissements ont eu plus de 4 000 "clients".

DES OLIVES EN AOP

Quatorze Appellations d'origine protégée (AOP) oléicoles sont reconnues en France. Les Alpes-Maritimes bénéficient de deux AOP, valables sur 99 communes, pour trois produits : l'huile, les olives de table et la pâte d'olive.

Près de 31 000 oliviers de la variété Cailletier, soit 220 hectares, sont identifiés officiellement comme étant susceptibles de produire selon les règles de ces AOP niçoises. En 2010-2011, 28,74 tonnes ont été reconnues en AOP "Huile d'olive de Nice" et 30,38 tonnes en AOP "Olive de Nice" (28,30 tonnes d'olives de table et 2,08 tonnes de pâte d'olive).